Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_122_2026-DE

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 novembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION
06 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 6
Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 novembre 2026

L'an deux mil vingt six
Et le 16 novembre à 18h40
Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :
Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson), Emilie LEGOUT (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Jean-Marc CHABOUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Jérome ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Christine SOUCHET, Jean-François BOISARD, Anne TOUTAIN, Christian LALLERON, Marion PELLÉ (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :
Michel PERROIT (Bracieux) a donné pouvoir à Jean-Michel TURPIN (Thoury),
Benjamin DEBUIGNE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Emilie LEGOUT (La Ferté-Saint-Cyr),
Laëtitia RIBRIOUX a donné pouvoir à Philippe DUBOIS (Mont-près-Chambord),
Zohra LEFORESTIER a donné pouvoir à Jean-Marc CHABOUD (Mont-près-Chambord),
Philippe LE TOUX a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy)

Membres Titulaires absents ou excusés : Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Virginie BAHU-NOGRETTE (Huisseau-sur-Cosson), Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Corinne GAUGET a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-122-2026

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer le renouvellement de la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes mis en œuvre par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher

Monsieur Laurent ALLANIC, Vice-président en charge des ressources, rappelle que les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_122_2026-DE

À cette fin, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41) a mis en place, par arrêté n° 23-041, un dispositif mutualisé permettant aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics affiliés ou non affiliés de satisfaire à cette obligation légale dans des conditions garantissant la neutralité, la confidentialité et l'impartialité du traitement des signalements.

Par délibération en date du 14 novembre 2023, la Communauté de communes du Grand Chambord avait adhéré à ce dispositif pour une durée de trois ans. La convention étant arrivée à son terme le 13 novembre 2026, il convient aujourd'hui de renouveler cette adhésion afin d'assurer la continuité du service proposé aux agents de la collectivité. Le projet de convention de renouvellement est joint en annexe 1.

Le dispositif mis en place par le CDG41 a été présenté aux membres de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) placée auprès du CDG41 lors de sa séance du 1er octobre 2026. Il a également été présenté aux membres du Comité Social Territorial de la Communauté de communes du Grand Chambord le 19 octobre 2026.

L'adhésion à ce dispositif implique le versement au CDG41 d'un forfait annuel calculé en fonction de l'effectif de la collectivité constaté au 31 décembre de l'année précédant la signature de la convention. Elle implique également l'engagement de la collectivité à informer l'ensemble de ses agents de l'existence du dispositif et des modalités leur permettant d'y accéder.

A titre d'information, les tarifs en vigueur au jour de la signature sont :

Effectif (tous statuts) des collectivités/établissements publics	Tarif adhésion annuel employeurs publics affiliés/non affiliés
1 à 2 agents	30 €
3 à 9 agents	60 €
10 à 30 agents	180 €
31 à 50 agents	300 €
51 à 100 agents	420 €
101 à 250 agents	600 €
250 agents et +	1 200 €
Collectivités et établissements publics non affiliés	1 950€

Compte tenu de son effectif de 59 agents, la CCGC devra s'acquitter d'un tarif annuel de 420 €.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes du Grand Chambord au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, conformément au projet de convention joint en annexe 1 ;
- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget général ;
- De charger Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes du Grand Chambord au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, conformément au projet de convention joint en annexe 1 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;**
- **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la collectivité ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Corinne GAUGET

COMMUNAUTÉ DU GRAND CHAMBORD

Le Président

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS